

Problèmes de protection de la nature

Frédéric Bioret
et Jean-Pierre Ferrand

Pour le visiteur venu du continent, les paysages de Groix peuvent au premier abord sembler bien préservés. De l'autre côté des Coureaux, entre Lorient et Guidel, le littoral a été transformé en une banlieue sans âme, où la plupart des secteurs non urbanisés sont détériorés par toutes sortes d'activités, ou en sursis dans l'attente d'aménagements futurs. Ici, au contraire, il reste de grands espaces pour la vie sauvage, pour l'agriculture ou pour la promenade. Cette situation enviable et appréciée est le résultat d'un certain nombre de mesures de protection, mais il ne faut pas perdre de vue que les points noirs ne manquent pas et que bien des problèmes attendent toujours des solutions.

Un mitage encore limité

Une urbanisation anarchique dans son implantation ou son aspect risque de porter atteinte aussi bien au patrimoine naturel et architectural qu'à l'agriculture ou à l'usage social de la nature. A Groix, des efforts ont été faits dans le cadre du plan d'occupation des sols (P.O.S.) pour regrouper l'urbanisation autour des noyaux d'habitat existants. De cette manière, la plupart des villages restent bien individualisés et séparés les uns des autres par de vastes zones agricoles ou naturelles.

Cependant, l'île est gagnée par le phénomène de « mitage », et certains secteurs de la côte nord, notamment entre Port-Tudy et Le Mené, tendent à se transformer en banlieue résidentielle assez informe. L'essentiel du littoral est heureusement resté préservé, si l'on fait abstraction de quelques verrues.

Le problème de la préservation d'un patrimoine architectural original se pose avec acuité, en particulier dans les villages où le style néo-breton passe-partout, accompagné de pelouses désertiques parsemées d'inévitables cyprès, ne fait pas toujours bon ménage avec les maisons de schiste traditionnelles aux petits jardins entourés de murets de pierres sèches. Les orientations architecturales fixées par le P.O.S. ne semblent pas très efficaces. Heureusement, quelques maisons anciennes ont été restaurées avec goût et s'intègrent admirablement à leur environnement.

La seule opération importante d'aménagement touristique est celle des Grands Sables, où un village de vacances a été construit à flanc de falaise, au-dessus de la plage. Cette affaire fit grand bruit de 1975 à 1977, lorsqu'une association locale demanda au tribunal administratif l'annulation du permis de construire pour des motifs d'atteinte au site. Il faut croire que les arguments invoqués étaient sérieux, puisque le tribunal prononça le sursis à l'exécution des travaux et se déplaça même sur le terrain ; mais la requête fut finalement rejetée par le Conseil d'Etat.

L'opération étant réalisée, on peut estimer que le lieu d'implantation est contestable, même s'il procure à n'en pas douter des satisfactions aux usagers du village. Une telle implantation est d'ailleurs condamnée par les textes actuels en matière d'aménagement du littoral.

Destruction de la seule dune

Dans le même secteur, la seule véritable dune de l'île a été ravagée au printemps



Aux Grands Sables, une large piste a remplacé le sentier piétonnier d'accès à la plage.

1985 par des travaux qui n'ont laissé subsister que quelques oyats épars. Deux pistes d'accès à la plage ont en effet été tracées aux emplacements de sentiers préexistants à l'aide d'un engin mécanique ; la largeur de ces « sentiers piétonniers » est considérable et les déblais simplement repoussés sur les côtés recouvrent entièrement la pente de la falaise, qui était peuplée d'une végétation fort intéressante. Sur la dune proprement dite, l'essentiel de la végétation caractéristique a été détruit. La dune fixée n'existe pratiquement plus ; quant à la dune mobile à oyats, les engins l'ont éventrée et détruite en partie. En juin 1985, un tas de sable déposé sur le front de dune provenait du creusement d'une plateforme dans l'arrière-dune. Plusieurs tas de gravats et de déblais ont ensuite été déposés à cet endroit. La dune pourra peut-être se reconstituer à partir de la végétation résiduelle, si elle est protégée du piétinement, mais le sable mis à nu sur de vastes surfaces risque d'être rapidement emporté par l'érosion marine et éolienne pendant la mauvaise saison. Enfin, au printemps 1986, la boue provenant du ravinement d'un des nouveaux chemins s'était étalée dans l'arrière-dune en y formant une croûte brunâtre.

Si nous mettons l'accent sur cette affaire, c'est notamment parce qu'elle démontre l'intérêt qu'il peut y avoir à consulter, préa-

lablement à ce genre d'aménagement, des spécialistes du milieu naturel, dont les conseils permettrait d'éviter de tels dégâts tout en limitant les dépenses. En l'occurrence, il était tout à fait possible d'améliorer les conditions d'accès des piétons à la plage sans détériorer le milieu à ce point.

Oyats sur la dune des Grands Sables.



L'urbanisation rampante, qui s'étend comme une gangrène sur le littoral continental sous la forme de mobil-homes, d'abris de jardin et de cabanons, demeure dans des proportions modestes à Groix ; mais il y a lieu de s'inquiéter pour le littoral oriental de l'île et pour les bosquets. Une grande vigilance s'impose de la part des élus, avant que la situation ne devienne incontrôlable.

Le difficile problème des ordures

Le problème des ordures ménagères est commun à toutes les îles, et Groix n'y fait pas exception. En l'absence de site favorable à l'ouverture d'une grande décharge publique, la solution adoptée jusqu'en 1982 était simple : les ordures étaient déversées directement à la mer depuis le haut de la falaise, au sud-ouest du village de Quéhello ; elles se répandaient ensuite le long de la côte lorientaise. Cette situation ne pouvait pas s'éterniser, et la municipalité a décidé la construction d'une usine de broyage des ordures. Il faut souligner que l'installation et le fonctionnement d'un tel équipement pèsent lourd dans le budget d'une petite commune. Cette usine fonctionne depuis 1982. Les déchets broyés sont stockés à proximité, tandis que les objets encombrants sont déposés dans des décharges contrôlées.



Jean-Pierre Ferrand

Les abords de l'ancienne décharge.

Bien que la situation soit théoriquement maîtrisée, trop d'Iliens ont conservé l'habitude de déverser leurs ordures n'importe où, par exemple dans la réserve minéralogique entre Locmaria et la Pointe des Chats où les falaises basses sont transformées en dépotoirs, au détriment de la salubrité, du paysage et d'une végétation halophile digne d'intérêt. Mais c'est surtout à l'emplacement de l'ancienne décharge que les dépôts clandestins sont le plus voyants, malgré l'interdiction et les contrôles. Lors d'un bref passage un jour d'août 1985, nous avons observé immédiatement le jet de sacs-poubelles dans la falaise et la vidange d'une citerne à lisier

N'en jetez plus !



Jean-Pierre Ferrand

sur la lande. Le vent repousse vers l'intérieur tous les lambeaux de plastique et objets légers qui restent accrochés aux ajoncs ; sur une grande surface, la lande offre ainsi un pitoyable spectacle. Enfin, de riches pelouses rases à ophioglosse sont dégradées par le passage des véhicules et finiront par être recouvertes de déchets.

D'autres dépôts sauvages existent un peu partout sur l'île, notamment dans les landes et au bord des chemins. Leur présence engendre un bouleversement rapide du milieu qui, ainsi enrichi en matière organique, ne tarde pas à être envahi d'espèces plus ou moins nitrophiles et souvent étrangères. On assiste donc progressivement à une transformation insidieuse de la flore insulaire qui s'effectue aux dépens des espèces spon-
tanées.

Circulation et érosion

L'impact de la circulation des véhicules en bord de mer est de plus en plus préoccupant. De Pen Men à Locqueillas, une bonne partie du rivage est accessible aux voitures, et cela entraîne de graves dommages dans les endroits les plus fréquentés. Au Trou de l'Enfer et à Pen Men, le tapis végétal a totalement disparu aux endroits de passage des véhicules. Le substrat ainsi mis à nu est ensuite rapidement décapé par le ravinement au cours des fortes pluies. A Pen Men, sur de larges surfaces, à l'emplacement de la pelouse rase, la roche est maintenant à nu, et la situation s'aggrave très visiblement d'une année sur l'autre. A la pointe de l'Enfer, de

belles pelouses rases à ophioglosse et isoète, signalées il y a un siècle, ne persistent plus que sous la forme de rares enclaves reliques fortement menacées.



Jean-Pierre Ferrand

On sait maintenant maîtriser l'envahissement du littoral par l'automobile grâce à des aménagements appropriés, lorsqu'existe une volonté de résoudre ce problème. Il s'agit surtout de réaliser des aires de stationnement bien délimitées, de manière à empêcher la dissémination des véhicules. Le premier parking aménagé doit être réalisé sous l'impulsion de la S.E.P.N.B. à Pen Men, avec le concours des services municipaux. Il ne faudrait pas que cette initiative, liée à la création de la réserve, demeure isolée.

Un autre problème est celui de l'équitation, qui devait être cantonnée aux pistes et chemins existants ; en effet, le passage des chevaux bouleverse le sol, notamment sur les pelouses rases installées sur un

A Pen Men la pelouse rase a disparu, laissant la roche à nu.



Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand

Les plantations de résineux modifient le paysage.

substrat peu épais, et dans la traversée des vallons humides comme celui de Saint-Nicolas. Enfin, la pratique de la moto tout-terrain, bien qu'assez limitée à Groix, contribue à détériorer les pelouses à certains endroits, comme au Camp des Gaulois.

des ormes est une grande perte pour le paysage groisillon.

Des éléments prometteurs

Banalisation

Certaines modifications du paysage peuvent ne pas être considérées à première vue comme des dégradations, mais il y a lieu de réfléchir à leurs conséquences. La plantation d'essences résineuses (pins, cyprès...) est un phénomène récent, qui se traduit par une altération très sensible du paysage. Ces boisements peuvent contribuer à diversifier la faune ; ainsi, l'apparition de l'épervier à Groix leur est directement liée. En revanche, ces plantations, sous lesquelles rien ne pousse, appauvrissent la végétation et le sol ; et il n'est pas sûr qu'elles apportent grand-chose au paysage en le cloisonnant et en lui ôtant une part de son aspect insulaire. De même, l'envahissement des parcelles agricoles marginales et des fonds de vallons par une végétation arbustive très dense présente ses avantages et ses inconvénients aux points de vue biologique et paysager. Enfin, et en sens inverse, il est certain que la disparition progressive

Dans l'ensemble, on peut considérer que l'impact des activités humaines sur le milieu naturel de l'île n'est pas assez fort pour entraîner des problèmes insolubles. La situation démographique de Groix, ainsi que certaines mutations sociologiques et culturelles, se traduisent vraisemblablement par un moindre usage du milieu naturel. Quant au tourisme, il se développe lentement et ne se manifeste pas vraiment d'une manière agressive pour la nature, beaucoup de touristes ne venant que pour la journée et se déplaçant à pied ou à vélo.

Certains mécanismes de protection déjà en place peuvent être considérés comme des atouts pour une protection du patrimoine naturel de l'île à long terme. Ainsi, une bonne partie du littoral a été classée au titre des sites en 1977. Cette réglementation rigoureuse constitue une protection efficace contre les dégradations les plus lourdes. La création de la réserve François Le Bail complète encore ce dispositif réglementaire, bien que sur une surface très inférieure, et lui ajoute la possibilité d'une gestion, c'est à dire d'interventions

renvoient à ce combat permanent contre la nature. La complémentarité entre les deux domaines semble être davantage une vision de « continentaux » qu'une nécessité perçue par les principaux intéressés.

RÉSERVE NATURELLE
FRANCAIS 17 1918

ICI LA NATURE EST PROTÉGÉE
POUR VOTRE PLAISIR
GARDEZ VOTRE VORTURE
ET MARCHÉZ

FRANCAIS 17 1918

NO VEHICLES

MINISTRE CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT
Parc national de la guerre

La collaboration constructive qui s'est engagée entre la municipalité, le musée et la S.E.P.N.B. offre cependant diverses occasions d'associer la population locale à une politique concrète de protection de la nature à Groix, et permet d'envisager l'avenir avec davantage de confiance qu'en d'autres points du littoral breton.

Clôtures, cabanons et enrésinement à Ker-Béthanie.



La récolte des pouce-pieds

La question de la pêche aux anatifes (de l'espèce *Pollicipes cornucopiae*, dite aussi « pouce-pied » ou « pied de cochon »), déclenche facilement les passions à Groix, comme d'ailleurs à Belle-Ile. Ce crustacé cirripède forme normalement des colonies denses dans la zone de balancement des marées sur les littoraux les plus battus du sud de la Bretagne, sans dépasser Ouessant vers le nord, mais il a déjà disparu de plusieurs secteurs en raison de la récolte excessive dont il fait l'objet.

Les pêcheurs utilisent fréquemment une embarcation pour se rendre dans des endroits inaccessibles par la terre où l'espèce est encore abondante et recourent si nécessaire au marteau et au burin pour détacher les animaux du rocher.

Très appréciée des gourmets, cette espèce est soumise non seulement à un prélèvement traditionnel de type familial, mais aussi à un véritable pillage organisé à des fins commerciales. Cela concerne surtout Belle-Ile, où quelques affaires spectaculaires ont alimenté la rubrique des faits divers dans la presse locale et échauffé quelque peu les esprits. Mais de tels faits ont également été constatés occasionnellement à Groix. Il est donc utile de faire le point sur la réglementation qui a été instituée pour assurer la survie de l'espèce.

Cette réglementation est totalement autonome par rapport à celle qui s'applique aux espèces « terrestres » et qui découle de la loi de 1976 sur la protection de la nature. En l'occurrence, il s'agit de l'arrêté n° 1209 P4 du 29 mars 1976 émanant du Secrétariat d'État aux transports, « réglementant l'exercice de la pêche aux anatifes sur le littoral de Bretagne et Vendée » selon lequel « la pêche aux anatifes exercée en bateau ou à pied est interdite du 1^{er} janvier au 15 janvier, du 15 mars au 15 septembre et du 15 novembre au 31 décembre de chaque année ». En d'autres termes, la pêche n'est possible que du 16 janvier au 14 mars et du 16 septembre au 14 novembre, soit durant quatre mois. A Belle-Ile, une réglementation spéciale (arrêté ministériel du 10 septembre 1982) porte la période d'interdiction à neuf mois et impose la délivrance d'une autorisation individuelle à renouveler annuellement sous certaines conditions.

A Groix, cette réglementation semble largement ignorée ; c'est ainsi que l'on peut voir durant tout l'été des pêcheurs s'affairer au pied des falaises de Pen-Men. Dans l'intérêt des *Pollicipes cornucopiae* et de ses amateurs, on pourrait souhaiter que ce braconnage prenne fin et que le ramassage « familial » se limite aux périodes d'autorisation.

Jean-Pierre Ferrand
et Eric Thoumelin



Marcel Le Pennec.

Population de pouce-pieds dans une anfractuosit  de rochers.